



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nantes, le 17/12/20

Le Préfet de région, Didier Martin a réuni le 15 décembre les collectivités territoriales pour le soutien et la relance du secteur culturel.

Le Conseil des territoires pour la culture (CTC) rassemble les représentants des associations et fédérations de collectivités et a pour objectif de renforcer la coopération en faveur des politiques dans le contexte de crise sanitaire qui affecte profondément et durablement le secteur culturel. Le Préfet a expliqué: "nous comprenons le découragement des professionnels du monde de la culture qui avaient préparé avec une grande responsabilité la réouverture des lieux culturels ce 15 décembre, lieux qui restent essentiels dans notre pays, mais l'enjeu est sanitaire. Une clause de revoyure est fixée au 7 janvier afin d'examiner les conditions d'une réouverture, en fonction de l'évolution de la situation sanitaire. L'Etat continuera d'accompagner et de soutenir l'emploi artistique et culturel jusqu'à ce que les conditions économiques soient restaurées. Il convient de tout faire pour passer ce cap difficile"

Bilan 2020 et perspectives 2021 :

La DRAC Pays de la Loire a présenté les différents dispositifs de soutien aux structures culturelles et patrimoniales portés par l'Etat et ses opérateurs (CNM, CNC, CNL, CNAP). En particulier, 261 M€ ont été mobilisés par le ministère de la Culture en 2020 pour soutenir les institutions, les équipes, les artistes et les créateurs les plus fragilisés, en complément des dispositifs d'aides transversales (chômage partiel, fonds de solidarité, année blanche des intermittents). Le Ministère de la Culture mobilisera dès 2021 2 milliards d'Euros afin de soutenir le patrimoine dans les territoires, de favoriser la reprise du spectacle vivant et la reconquête du modèle de création et de consolider les grandes filières économiques culturelles.

DRAC des Pays de la Loire

06 07 99 69 22

communication.paysdelaloire@culture.gouv.fr

Nécessité d'une concertation avec les professionnels et d'une médiation auprès des publics :

Les élus ont insisté sur la nécessité de concrétiser les choses au plus près des acteurs du terrain et de leurs besoins et sur la nécessité d'investir, de manière plus forte, dans la médiation, afin de redonner l'envie aux publics de retourner fréquenter les oeuvres.

Outre l'appui des pôles régionaux de coopération pour relayer l'information auprès des acteurs des filières artistiques et culturelles, le préfet de région a annoncé **la création d'un comité régional des professions du spectacle et de l'audiovisuel (COREPS), outil de dialogue sur l'emploi avec les professionnels et les syndicats représentatifs**. Cette initiative, qui sera portée par l'Etat et la région, a été saluée par tous.

DRAC des Pays de la Loire

06 07 99 69 22

communication.paysdelaloire@culture.gouv.fr